



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023

Le 5 avril deux mille vingt-trois, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Waquet, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le 29 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Président.

Etaient Présents : 22

LA FERTÉ-IMBAULT : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Gérard GATESOUBE, délégués titulaires,

ORÇAY : Madame Christelle DA FONTE, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Madame Bernadette COURRIOUX, Monsieur Michel GIRAUDON délégués titulaires,

SALBRIS : Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Chantal COUTAUD, Madame Catherine LUNEAU, Monsieur Raphaël JOUSSET, Monsieur Angel BENITO, Madame Annie GUYADER, Monsieur Dominique CHOLLET, Monsieur Daniel RUZE, Madame Isabelle BAHAIN, Monsieur Christophe MATHO délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Stéphane LEROY, Madame Laurence CATHELIN, délégués titulaires,

SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENÉ, Monsieur Christian DAMAY, délégués titulaires,

THEILLAY : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Julien DUFRAINE, délégués titulaires,

Absents avec Pouvoirs : 2

- Madame Catalina CHAPERON donne pouvoir à Madame Annie GUYADER

- Madame Joëlle BOUVY-TESTARD donne pouvoir à Monsieur Julien DUFRAINE

Absents sans pouvoir : 3

- Monsieur Sébastien JOURNET, Madame Geneviève HEDAL et Monsieur Arnaud CHENEL

Monsieur Marc SANDRAS, Madame Mélanie RUBAGOTTI GIRAULT et Madame Frédérique LAFONT agents territoriaux, assistent à la séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h31. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Michel DEZELU est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 est adopté, à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

FINANCES

3. Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023 (TEOM)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières doit voter les taux de TEOM pour 2023. Il indique que le rapport d'orientation budgétaire du SMICTOM de Sologne envisageait pour 2023 un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 12.80%, taux inchangé depuis 2014.

Cependant, du fait des augmentations considérables des produits et services qui pèsent sur le budget de fonctionnement, notamment au chapitre 011 Charges à caractère général, il s'avère que le SMICTOM envisage d'équilibrer son budget avec un taux de TEOM à 13,30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** des membres présents et représentés décide :

- **DE VOTER** le taux de TEOM à hauteur de 13.30 % en 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à reporter ce taux sur l'état de notification 1259 TEOM-I et à le signer.

4. Décision modificative du budget général n°2023-01

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'à la suite du vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), il convient de réajuster le budget primitif dans lequel le produit de TEOM attendu avait été fixé à 1 543 469 € (taux prévisionnel à 13.80%) ; le taux de TEOM voté étant de 13.30%, le produit attendu est de 1 487 546 € et il convient de modifier le budget comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 739118– Reversement de la TEOM : - 55 923.00 €

Recettes : 7331 – Perception de la TEOM : - 55 923.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** des membres présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** les ajustements budgétaires proposés ci-avant, et détaillés dans le document annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'instruction et à la réalisation de ce dossier.

DIVERS

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait un compte-rendu sommaire de la commission des élus pour l'attribution de la DETR 2023.

Monsieur le Président accueille ensuite Monsieur Olivier ROCHAS qui a pris le poste de responsable finances mutualisé au sein des 2 collectivités.

Enfin, Monsieur le Président invite Monsieur Roland MICHOUX à présenter le projet de chemins balisés de cyclotourisme et de base de VTT sur la CCSR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h53.

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DEZELU

Le Président,

Alexandre AVRIL